



Bulletin Officiel

N° 5450 Jeudi 28 Septembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETESEMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATL SUBORDONNE 2017 » 2-7

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT - 8-11

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOTIPAPIER 12-16

HANNIBAL LEASE 17-21

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SOTUVER 22

ATTIJARI LEASING 22

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS -AGE 23

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK 24

COURBE DES TAUX

25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26-27

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE IIETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2017

- CELLCOM

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/06/2017

- AMEN PREMIERE SICAV

- SICAV AMEN

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/07/2017. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017, pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre de l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
« ATL SUBORDONNE 2017 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease réunie le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **23/05/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 20 millions de dinars et a également donné pouvoir à la direction générale d'en fixer les conditions d'émission et de remboursement.

A cet effet, le Directeur Général de l'ATL a arrêté les conditions d'émission de l'emprunt «ATL SUBORDONNE 2017 » sur une durée de **7 ans dont deux ans de grâce** au taux fixe de **7,90%**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est de 20 millions de dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/07/2017** et clôturées au plus tard le **16/10/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/10/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/07/2017** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cet emprunt obligataire subordonné permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'Arab Tunisian Lease a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 295 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 90 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions de dinars objet du présent emprunt), 61,3 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cashflow de la société.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL Subordonné 2017 »

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (AFC- Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/10/2017**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **7,90%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2024**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 16 octobre de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le 16/10/2018.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 16/10/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,90%.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de 4,265 années.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30 juin 2017 sous le numéro 17-002. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- Suite -

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/07/2017**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 »

Notation de la société:

L'agence de notation Fitch Ratings a abaissé en date du **6 Avril 2017** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : abaissée de 'BBB(tun)' à 'BBB-(tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : abaissée de BBB (tun) à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : abaissée de BB à BB- (tun).

En date du **9 juin 2017**, Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : confirmé à BBB- (tun) ; Perspective : Stable ;
- Note nationale à court terme : confirmé à F3 (tun) ;
- Note nationale de dette sénior non garantie : confirmé à BBB- (tun) ;
- Note nationale de dette sénior subordonnée : relevée de BB- à BB (tun).

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le nombre de titres souscrits.

Marché des titres : Au 30/06/2017, Il existe 13 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites à l'emprunt « ATL SUBORDONNE 2017 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « ATL SUBORDONNE 2017 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques lié aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

▪ **Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

▪ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

▪ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **10/07/2017** sous le n°**17-0973**, du document de référence « ATL 2017 » enregistré auprès du CMF en date du **30/06/2017** sous le n°**17-002**, des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/07/2017, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 pour tout placement sollicité après le 20/10/2017.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaires en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/07/2017.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20/10/2017.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovin, caprin ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rêunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31/08/2017. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2017..

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« SOTIPAPIER »

Société Anonyme au capital de 26 105 500 dinars devisé en 23 950 000 actions de valeur nominale 1.090 dinar entièrement libérées.

Siège social : 13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de SOTIPAPIER de 26 105 500 dinars à 30 456 415.940 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 22/05/2017, a décidé dans sa deuxième résolution d'augmenter le capital social de la société SOTIPAPIER d'un montant de 14 968 747.500 TND, composé d'un montant nominal de 4 350 915.940 TND majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND pour le porter de 26 105 500 TND à 30 456 415.940 TND, et ce, par l'émission de 3 991 666 nouvelles actions émises au prix de 3.750 TND, soit 1.090 TND de valeur nominale et 2.660 TND de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes et porteront jouissance à partir du 1er janvier 2017.

SOTIPAPIER procédera à l'acquisition et l'annulation de 4 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription susmentionnée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une seconde étape : à limiter le montant total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois quart (3/4) de l'augmentation décidée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- financer la stratégie d'investissement qui repose sur une augmentation de la capacité de production du produit TESTLINER, visant entre autres une substitution à l'importation, et une amélioration de la qualité du papier afin de favoriser l'activité export. La société prévoit ainsi d'augmenter sa production totale de 55 000 tonnes par an à 80 000 tonnes.
- améliorer la trésorerie de la société.

- Suite -

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de SOTIPAPIER sera augmenté de 4 350 915.940 TND, majoré d'une prime d'émission globale de 10 617 831.560 TND par souscription en numéraire et par émission de 3 991 666 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 3 991 666 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 1.090 TND
- Prime d'émission : 2.660 TND
- Prix de souscription : 3.750 TND
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative
- Parité : 01 action nouvelle pour 06 actions anciennes

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission va être opérée au prix de trois dinars sept cent cinquante millimes (3.750 TND) par action, soit un dinar quatre-vingt-dix millimes (1.090 TND) de valeur nominale et deux dinars six cent soixante millimes (2.660 TND) de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOTIPAPIER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 3 991 666 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (01) action nouvelle pour six (06) anciennes et ce, du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/10/2017** au **17/11/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3.750 TND, représentant un nominal de 1.090 TND et une prime d'émission de 2.660 TND.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08 003 0005132010490 34** ouvert auprès de la Banque BIAT agence Centre d'Affaires de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **27/10/2017** à 17H à BIATCapital ou CGF.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BIATCapital ou CGF), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par Tunisie Clearing, et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 23 950 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (3 991 666 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions (article 29 des statuts).

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

- Suite -

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOTIPAPIER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 23 950 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOTIPAPIER inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **09/10/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 3 991 666 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 27/10/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630031» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007630023» durant la période de souscription préférentielle soit du **09/10/2017** au **27/10/2017** inclus.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0979 en date du 31/08/2017, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOTIPAPIER (13, rue Ibn Ab Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie) ; de BIATCapital intermédiaire en bourse, (Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 - Tunis) et CGF, intermédiaire en bourse, (17, Rue de l'île de Malte - Immeuble Lira -Les Jardins du Lac II) et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2017 de l'émetteur seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2017 pour tout placement sollicité après le 31 août 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 28 700 000 de Dinars

De valeur nominale de 5 dinars

Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, tenue le 17/05/2017, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11 480 000 DT pour le porter de 28 700 000 DT à 40 180 000 DT, et ce en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, et ce, par l'émission de 574 000 actions nouvelles, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 8 610 000 DT, et ce, par l'émission 1 722 000 actions nouvelles à émettre au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ère résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration en vue d'effectuer les formalités pratiques et de constater la réalisation de l'augmentation de capital.

But de l'émission :

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par HANNIBAL LEASE visant à améliorer le niveau de ses ratios réglementaires notamment le Ratio de solvabilité (Tier I et Tier II).

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 11 480 000 DT répartis comme suit :

- 8 610 000 DT par souscription en numéraire de 1 722 000 actions nouvelles ;
- 2 870 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 574 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

➤ **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

▪ **Caractéristiques :**

Montant : 8 610 000 DT

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 1 722 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Prime d'émission de l'action : 3 DT

Forme des actions à émettre : Nominative

Catégorie : Ordinaire

▪ **Prix d'émission :**

Cette émission sera opérée, au prix de huit (8) dinars chacune soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement à la souscription.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société HANNIBAL LEASE ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

▪ **Période de souscription :**

La souscription aux 1 722 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

▪ **Etablissement domiciliaire :**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société HANNIBAL LEASE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 DT représentant une valeur nominale de 5 DT et une prime d'émission de 3 DT. Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08003000513201046512 ouvert auprès de la Banque BIAT Centre D'affaire de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **29/09/2017 à 16H à MAC SA**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

▪ **Modalités et délais de livraison des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en bourse MAC SA et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 5 740 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

➤ **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites :**

Caractéristiques :

Montant : 2 870 000 DT

Nombre d'actions nouvelles gratuites : 574 000 actions

Valeur nominale des actions : 5 DT

Forme des actions gratuites : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Droit d'attribution :

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **18/08/2017**.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles gratuites (574 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (1 722 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

- Suite -

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 35 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun :

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société HANNIBAL LEASE sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 5 740 000 actions anciennes composant le capital actuel de la société HANNIBAL LEASE inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **18/08/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 1 772 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 574 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **18/08/2017** sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en bourse des droits d'attribution commencent à partir de **18/08/2017**.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310394 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310386 » durant la période de souscription préférentielle soit du **18/08/2017** au **29/09/2017** inclus².

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007310378 » à partir du **18/08/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0975 en date du 03 août 2017, du document de référence de Hannibal Lease enregistré par le CMF en date du 03 août 2017 sous le n° 17-003 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 de l'émetteur pour tout placement sollicité après le 31 août 2017.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac Tunis, MAC SA Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance - Tunis, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de MAC SA www.macsacom.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 31/08/2017.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **29/09/2017** seront informés que ces derniers procèdent à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

La Société Tunisienne de Verrerie –SOTUVER-

SA au capital de 23 438 096 dinars divisé en 23 438 096 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga – Tunisie

RC : B061252004; **Tel :** 72 640 650 ; **Fax :** 72 640 701

BMCE Capital Securities , intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la **Société Tunisienne de Verrerie –SOTUVER-** et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **06 Septembre 2016**, et objet du prospectus visé par le CMF en date du **14 Août 2017** sous le numéro **17-0977**, a été réalisée par l'émission de **1 635 216** actions ordinaires de nominal un **(1)** dinar l'action, avec une prime d'émission de **(2,500)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **25 073 312** dinars divisé en **25 073 312** actions nominatives de nominal un **(1)** dinar et l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

2017 - AS - 5239

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

Attijari Leasing

Société Anonyme au capital social de 25.000.000 de dinars divisé en 2.500.000 d'actions de valeur nominale 10 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

RC : B125651997; **Tel :** 00 216 71 862 122 ; **Fax :** 00 216 71 861 545

Attijari intermédiation , intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Attijari Leasing** » et le public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **28 avril 2017** a été réalisée par l'émission de **250 000** actions ordinaires de nominal dix **(10)** dinars l'action, avec une prime d'émission de huit **(8)** dinars par action, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté **27 500 000** dinars divisé en **2 750 000 actions** nominatives de nominal dix **(10)** dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

2017 - AS - 5238

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Messieurs les actionnaires de la **Banque de Tunisie et des Emirats** (B.T.E) sont convoqués à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** qui aura lieu le **Mercredi 04 Octobre 2017 à 13 H 00** au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des statuts mis à jour de la Banque conformément aux dispositions de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Tous les documents afférents à ladite assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires durant le délai légal au siège de la Banque sis au 05 Bis Rue Mohamed BADRA – Tunis.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Il est communiqué au public que la Société financière internationale ("IFC") et les deux fonds gérés par IFC Asset Management Company, LLC, une société affiliée d'IFC (IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P. et Africa Capitalization Fund, Ltd.) (collectivement désignées les "Parties IFC") - tous trois faisant partie du Groupe de la Banque mondiale et actuels actionnaires d'Amen Bank S.A. détenant ensemble 9,998 % du capital et des droits de vote ont décidé d'exercer leur option de vente de tout ou partie de leur participation dans la banque.

L'exercice de cette option de vente est en conformité avec les accords, termes et dispositions contenus dans les actes scellés en 2013, et intervient après un partenariat financier et technique avec Amen Bank, jalonné par plusieurs missions d'assistances techniques qui ont permis à la banque de renforcer sa gouvernance et sa gestion des risques.

Préalablement à cet exercice, les Parties IFC organisent une phase de liquidité sur soixante jours au cours de laquelle elles pourront offrir à la vente sur le marché de la Bourse de Tunis des titres de l'Amen Bank. A l'issue de cette période, les Parties IFC se réservent le droit de demander aux sponsors d'Amen Bank d'assurer le rachat de tout ou partie du reliquat d'actions non vendues.

L'exercice de l'option de vente se fera selon les modalités et conditions fixées contractuellement et sur la base de la procédure d'enregistrement sans négociation et ce, conformément à l'autorisation de la BVMT du 4 avril 2013.

Le présent communiqué est publié à l'initiative des Parties IFC & Amen Bank.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 SEPTEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		5,281%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,329%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,377%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,425%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,448%	999,279
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,473%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,521%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,714%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,882%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,901%	996,016
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,966%	932,822
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,067%	991,948
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,442%	979,435
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,714%	967,436
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,815%	969,072
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,984%		968,347
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		7,120%	958,642
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		7,169%	989,186
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,221%	935,121
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,359%	939,398
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		936,437
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,437%	931,972
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,470%	927,817
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,502%	924,012
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"	7,754%		911,621
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,810%	904,477
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,852%		917,652
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,925%	913,895
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,707

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,243	169,258		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,501	114,514		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	97,987	97,997		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,059	100,071		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,084	15,085		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,268	110,281		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,550	1,551		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,509	108,585		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,196	41,200		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,729	55,733		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,030	118,026		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	113,471	113,446		
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,733	139,449		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	519,198	518,537		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,006	118,624		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	129,009	128,416		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	140,006	139,641		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	121,894	121,637		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	107,439	106,956		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	157,595	157,155		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	94,267	94,229		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,312	99,220		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	151,498	151,217		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	133,520	133,310		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	102,094	102,038		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	102,332	102,240		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,493	21,382		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2 197,158	2 302,714	2 301,250		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	121,903	121,956		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	153,595	153,668		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	166,130	165,908		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	17,224	17,139		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ****	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 228,879	En dissolution	En dissolution		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 309,772	5 285,160		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,676	2,656		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,310	2,298		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,223	1,226		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,103	1,103		
40 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,119	1,115		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,119	1,115		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	118,020	118,144		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,765	119,748		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	-	1003,180	1003,180		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,597	10,599		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,035	107,047
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,206	102,217
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,205	104,215
49 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,429	101,441
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	103,121	103,134
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,221	106,230
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	103,618	103,631
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	100,938	100,948
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	102,910	102,915
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,010	102,631	101,335	101,345
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,186	103,198
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,910	103,651	102,525	102,536
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	105,806	105,819
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,092	104,103
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,052	103,061
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	101,732	101,742
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,344	103,353
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	101,715	101,727
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	102,947	102,958
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,423	104,432
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	101,853	101,865
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	101,979	101,989
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,408	104,417
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,550	101,560

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,514	10,516
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	102,689	102,700
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,065	103,078
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,000	104,010
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,331	10,333
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,880	58,728	58,672
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1 435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	102,002	101,750
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	17,129	17,499	17,491
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	295,947	295,019
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,813	29,863
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2 327,393	2 335,317	2 329,953
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,469	71,462
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,559	54,582
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	104,654	104,506
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	91,049	90,837
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,250	10,916	10,848	10,837
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,634	11,618
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,401	14,386
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,775	12,750
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,841	13,826
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,181	12,175
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,450	148,776	148,606
94	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,303	141,181
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	9,193	9,166
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	103,244	103,151
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	87,309	86,963
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	89,099	88,754
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,310	96,279
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	97,327	97,131
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	96,773	96,679
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,378	10,345
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	105,036	104,334
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,275	150,221
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,331	107,130
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	106,193	105,860
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	208,056	208,612
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	186,883	187,180
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,842	158,053
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	22,562	22,653
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,869	142,095
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	122,006	119,947
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	8 963,289	8 911,344
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	81,913	81,556
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	1000,608	1004,364
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5674,771	5664,843
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	5054,106	5063,538
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	100,643	100,738
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	113,618	113,275
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 891,925	10 914,871

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**** FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.org.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-», par l'ouverture au public des fonds « FCP MOUASSASSETT », « FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » , « FCP AMEN SELECTION » et de la Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE » et le déclassement des fonds « AL AMANAH ETHICAL FCP », « FCP BIAT- CROISSANCE », « FCP BIAT- EQUILIBRE », « FCP BIAT-PRUDENCE », « AL AMANAH EQUITY FCP » et « FCP CAPITALISATION ET GARANTIE », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963

30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
---	--	------------

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennachim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916

20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
39.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
40. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
43. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
44. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
45. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
46. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
47. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
48. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
49.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleïla -Sfax El Jadida-	74 401 510
54.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
56.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

58.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92 Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank -TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(4)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2080 Tunis

La société CELLCOM publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Abderrahmen Fendri.

BILAN
ARRETE AU
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
<u>Actifs non courants</u>				
<u>Actifs Immobilisés</u>				
Immobilisations incorporelles	IV.1	384 274	172 774	362 274
Moins : amortissements		<232 546>	<156 693>	<193 658>
		151 728	16 081	168 616
Immobilisations corporelles	IV.1	1 826 337	1 623 850	1 796 736
Moins : amortissements		<1 230 595>	<1 072 785>	<1 153 666>
		595 742	551 065	643 070
Immobilisations corporelles à statut juridique particulier	IV.1	887 646	887 646	887 646
Moins : amortissements		< 778 709>	<658 888>	<719 190>
		108 937	228 758	168 456
Immobilisations financières	IV.2	904 446	752 929	903 996
Moins : provisions		<6 290>	<6 290>	<6 290>
		898 156	746 639	897 706
<u>Total des actifs immobilisés</u>		1 754 563	1 542 543	1 877 848
<u>Total des actifs non courants</u>		1 754 563	1 542 543	1 877 848
<u>Actifs courants</u>				
Stocks	IV.3	17 341 671	8 960 432	10 252 590
Provisions		<908 359>	<878 379>	<808 359>
		16 433 312	8 082 053	9 444 231
Clients et comptes rattachés	IV.4	15 301 410	11 946 404	23 226 773
Provisions		<3 595 986>	<2 965 600>	<3 594 942>
		11 705 424	8 980 804	19 631 831
Autres actifs courants	IV.5	5 520 260	7 031 936	4 765 103
Provisions		<935 114>	<1 003 763>	<1 003 763>
		4 585 146	6 028 173	3 761 340
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.6	1 798 329	3 485 110	3 908 564
Provisions		<3 876>	<3 876>	<3 876>
		1 794 453	3 481 234	3 904 688
<u>Total des actifs courants</u>		34 518 335	26 572 264	36 742 090
<u>Total des actifs</u>		36 272 898	28 114 807	38 619 938

BILAN
ARRETE AU
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
<u>Capitaux Propres et Passifs</u>				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		4 461 532	4 461 532	4 461 532
Réserves légales		569 543	569 543	569 543
Résultats reportés		4 165 205	4 165 205	4 165 205
Prime d'émission		5 581 416	5 581 416	5 581 416
Résultat en instance d'affectation		981 714	-	-
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		15 759 410	14 777 696	14 777 696
Résultat de l'exercice		<462 124>	<618 494>	981 714
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	IV.7	15 297 286	14 159 202	15 759 410
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts		31 151	106 571	58 192
Provisions		395 745	307 597	343 488
<u>Total des passifs non courants</u>	IV.8	426 896	414 168	401 680
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.9	7 099 363	3 223 450	12 944 753
Autres passifs courants	IV.10	1 256 542	2 265 233	1 626 336
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.11	12 192 811	8 052 754	7 887 759
<u>Total des passifs courants</u>		20 548 716	13 541 437	22 458 848
<u>Total des passifs</u>		20 975 612	13 955 605	22 860 528
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		36 272 898	28 114 807	38 619 938

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE CLOSE AU
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Notes</i>	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus		11 865 256	14 996 788	45 290 631
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>V.1</i>	<i>11 865 256</i>	<i>14 996 788</i>	<i>45 290 631</i>
<i>Charges d'exploitation</i>				
Coût d'achat des marchandises vendues	<i>V.2</i>	<8 153 121>	<11 328 616>	<35 440 889>
Charges de personnel	<i>V.3</i>	<1 375 525>	<1 442 422>	<2 777 303>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<i>V.4</i>	<264 324>	<454 276>	<1 227 640>
Autres charges d'exploitation	<i>V.5</i>	<1 560 952>	<1 954 293>	<3 308 241>
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i><11 353 922></i>	<i><15 179 607></i>	<i><42 754 073></i>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<i>511 334</i>	<i><182 819></i>	<i>2 536 558</i>
Charges financières nettes	<i>V.6</i>	<1 012 722>	<461 668>	<1 122 022>
Produit de placement		3 073	1 097	85 456
Autres gains ordinaires		62 463	56 437	70 728
Autres pertes ordinaires		<2 549>	<1 979>	<3 497>
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôts</i>		<i><438 401></i>	<i><588 932></i>	<i>1 567 223</i>
Impôts sur les sociétés	<i>V.7</i>	<23 723>	<29 562>	<425 825>
<i>Résultat des activités ordinaires après impôts</i>		<i><462 124></i>	<i><618 494></i>	<i>1 141 398</i>
Eléments extraordinaires		-	-	<159 684>
<i>Résultat net</i>		<i><462 124></i>	<i><618 494></i>	<i>981 714</i>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
POUR LA PERIODE CLOSE AU
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Résultat net de l'exercice		<462 124>	<618 494>	981 714
Ajustement pour :				
Dotations aux amortissements et aux provisions		386 488	534 947	1 393 542
Reprises sur provisions		<122 164>	<80 671>	<165 902>
Variation des stocks		<7 089 081>	<3 643 330>	<4 935 488>
Variation des créances		7 925 363	11 407 965	127 596
Variation des autres actifs		<759 490>	<3 747 618>	<1 480 785>
Variation des fournisseurs et autres passifs		<6 215 184>	<5 723 962>	3 358 444
Plus-value de cessions		<33 800>	<29 010>	<42 960>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	VI.1	<6 369 992>	<1 900 173>	<763 839>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<51 604>	<86 869>	<449 257>
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		33 800	29 010	42 960
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		<450>	<153 999>	<305 066>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VI.2	<18 254>	<211 858>	<711 363>
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement				
Dividendes et autres distributions		-	<936 922>	<936 922>
Remboursements d'emprunts		<62 341>	<60 796>	<120 023>
Flux de trésorerie affectés aux activités de Financement	VI.3	<62 341>	<997 718>	<1 056 945>
Variation de trésorerie		<6 450 587>	<3 109 749>	<2 532 147>
Trésorerie début de la période		<3 868 560>	<1 336 413>	<1 336 413>
Trésorerie fin de la période	VI.4	<10 319 147>	<4 446 162>	<3 868 560>

Notes aux Etats Financiers intermédiaires

I. Présentation de la Société

La société CELLCOM SA a été créée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en décembre 1997. Elle a pour objet principal le commerce et la distribution de matériel et équipement afférant à la télécommunication.

En novembre 2012, l'objet social a été étendu à la commercialisation des produits audiovisuels, des écrans de télévisions, des récepteurs et des paraboles.

La société a été transformée en une société anonyme en décembre 2012.

La société est devenue cotée à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis en Janvier 2014.

II. Référentiel comptable

Les états financiers sont exprimés en Dinar Tunisien et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

La monnaie de référence de l'enregistrement des opérations comptables est le Dinar Tunisien. La date d'arrêt des comptes est le 31 décembre.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie sont présentés selon la méthode autorisée du système comptable des entreprises en Tunisie.

III. Principales règles et méthodes comptables appliquées

1. Les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et aux hypothèses sous-jacentes notamment :

- Hypothèse de la continuité d'exploitation
- Convention du coût historique
- Convention de la périodicité
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de prudence
- Convention de permanence de méthodes

2. La comptabilité de la société CELLCOM SA est tenue sur micro-ordinateur au siège social de la société

Les journaux auxiliaires créés sont les suivants :

- Le journal d'ouverture
- Le journal des achats
- Le journal des ventes
- Le journal caisse
- Le journal des banques
- Le journal des opérations diverses

Une balance générale est également établie permettant l'élaboration des états financiers.

IV. Notes relatives au Bilan

1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes s'élèvent à 856 407 TND au 30 juin 2017, contre 980 142 TND au 31 décembre 2016 :

DESIGNATION	Valeur brute au 01/01/2017	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/06/2017	Taux	Amortissements		Cessions	Cumul amortissements au 30/06/2017	VCN au 30/06/2017
						Amortissements antérieurs	Dotation de l'exercice			
LOGICIELS	362 274	22 000		384 274	33%	193 658	38 888	-	232 546	151 728
MATERIEL OUTILLAGES	136 003	1 358		137 361	15%	118 410	2 524	-	120 934	16 427
MATERIEL DE TRANSPORT	96 321	-	<3>	96 318	20%	53 221	7 302	<3>	60 520	35 798
AGENC AMEN INSTLLATION	1 105 580	24 905		1 130 485	10%	586 884	55 914	-	642 798	487 687
EQUIPEMENT BUREAU	168 484	2 508		170 992	20%	132 598	2 969	-	135 567	35 425
MATERIEL INFORMATIQUE	290 348	833		291 181	33%	262 553	8 223	-	270 776	20 405
MATERIEL DE TRANSPORT A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER	887 646	-		887 646	33%	719 190	59 519	-	778 709	108 937
TOTAL	3 046 656	51 604	<3>	3 098 257		2 066 514	175 339	<3>	2 241 850	856 407

2. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières nettes totalisent, au 30 juin 2017, la somme de 898 156 TND et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Titres de participation	831 639	732 639	831 639
Dépôts et cautionnements	72 807	20 290	72 357
Provision pour dépréciation des dépôts et cautionnements	<6 290>	<6 290>	<6 290>
Total immobilisations financières	898 156	746 639	897 706

3. Stocks :

Les stocks nets totalisent, au 30 juin 2017, la somme de 16 433 312 TND et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Téléphonie GSM	13 475 671	4 125 395	3 783 094
Stock SAV	2 491 698	2 410 542	3 279 163
Stock en transit	-	552 032	2 251 951
Hi-Line et accessoires	665 001	863 549	571 046
Accessoires informatiques	95 223	89 587	17 716
Electroménagers	151 797	284 507	76 639
Tablettes	434 815	594 169	50 513
Stocks divers	27 466	40 651	222 468
Stocks en brut	17 341 671	8 960 432	10 252 590
Provision pour dépréciation des stocks	<908 359>	<878 379>	<808 359>
Stocks en net	16 433 312	8 082 053	9 444 231

4. Clients et comptes rattachés :

Les comptes clients et comptes rattachés totalisent au 30 juin 2017 un solde net de 11 705 424 TND qui se détaille comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Clients ordinaires	9 932 671	5 169 500	17 232 629
Effets à recevoir	1 048 067	3 501 556	2 341 184
Clients douteux	1 177 505	580 272	1 206 755
Chèques impayés	2 234 373	2 432 263	2 193 707
Traites impayées	908 794	237 813	249 961
Clients échange	-	25 000	2 537
Clients et comptes rattachés bruts	15 301 410	11 946 404	23 226 773
Provisions p/dépréciation clients	<1 177 505>	<609 417>	<1 206 815>
Provision sur effets et chèques impayés	<2 418 481>	<2 356 183>	<2 388 127>
Provision pour dépréciation	<3 595 986>	<2 965 600>	<3 594 942>
Clients et comptes rattachés nets	11 705 424	8 980 804	19 631 831

5. Autres actifs courants :

Les autres actifs courants nets totalisent 4 585 146 TND au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Fournisseurs avances et acomptes	3 200	4 446	4 446
Charges constatées d'avance	78 155	78 767	93 640
Comptes transitoires	419 217	868 485	666 392
Débiteurs divers	2 882 611	4 401 794	2 967 451
Etat, impôts et taxes	2 115 242	1 644 016	1 008 528
Prêts au personnel	21 835	34 428	24 646
Total autres actifs courants	5 520 260	7 031 936	4 765 103
Provisions pour dépréciation	<935 114>	<1 003 763>	<1 003 763>
Total Net	4 585 146	6 028 173	3 761 340

6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique totalise 1 794 453 TND au 30 juin 2017 et se détaille comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Virements en instance	798 562	198 312	423 818
Effets et chèques à l'encaissement	207 779	1 898 010	214 762
BH	469 354	-	1 221 118
Amen Bank	-	-	346 512
C.C.P	48	74 314	48
Tunisie Factoring	88 596	213 583	45 765
Caisse commerciale	209 316	6 541	72 662
Caisse courante	24 674	9 623	11 232
Cession de créances professionnelles	-	1 084 727	1 572 647
Total brut	1 798 329	3 485 110	3 908 564
Provision sur effets à l'encaissement	<3 876>	<3 876>	<3 876>
Total Net	1 794 453	3 481 234	3 904 688

7. Capitaux propres :

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Solde 01/01/2017	Affectation des résultats	Dividendes	Résultat de la période	Solde au 30/06/2017
Capital social	4 461 532				4 461 532
Réserves légales	569 543				569 543
Prime d'émission	5 581 416				5 581 416
Résultats reportés	4 165 205				4 165 205
Dividendes	-				-
Résultat en instance d'affectation	-	981 714	-	-	981 714
Résultat de l'exercice	981 714	<981 714>	-	<462 124>	<462 124>
Total Capitaux Propres	15 759 410	-	-	<462 124>	15 297 286

8. Passifs non courants :

Cette rubrique totalise, au 30 juin 2017, un montant de 426 896 TND et se détaille comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Emprunt Hannibal Lease	31 151	106 571	58 192
Provision pour risques et charges	395 745	307 597	343 488
Total	426 896	414 168	401 680

9. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes fournisseurs totalisent au 30 juin 2017 un montant de 7 099 363 TND. Elles se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Fournisseurs locaux	488 383	1 539 599	2 144 345
Fournisseurs étrangers	6 610 980	1 683 851	10 800 408
Total Fournisseurs	7 099 363	3 223 450	12 944 753

10. Autres passifs courants :

Les autres passifs courants totalisent, au 30 juin 2017, un solde de 1 256 542 TND se détaillant comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Assurance groupe	10 114	7 990	2 965
Autres créditeurs divers	44 416	69 187	194 814
Avances clients	5 963	16 006	3 463
Charges à payer	344 412	1 079 352	398 872
Dettes envers le personnel	353 499	285 627	356 215
Dettes fiscales	83 322	413 746	267 065
Dettes sociales	140 053	199 680	144 069
Recettes en instance d'affectation	193 645	193 645	193 645
Produits constatés d'avance	81 118	-	65 228
Total	1 256 542	2 265 233	1 626 336

11. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Cette rubrique totalise 12 192 811 TND au 30 juin 2017. Elle se détaille comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Crédit de financement en devises	9 168 779	2 163 158	3 867 404
Banque de l'Habitat	2 624 994	3 373 003	2 308 932
Chèques et virements à payer	321 739	1 301 917	27 487
Échéances à moins d'un an HANN.LEASE	75 335	121 482	110 635
Crédit de mobilisation de créances professionnelles	-	1 084 727	1 572 647
Attijari Bank	654	654	654
Amen Bank	1 310	7 494	-
UBCI	-	319	-
Total	12 192 811	8 052 754	7 887 759

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

1. Revenus :

Les revenus totalisent, au 30 juin 2017, la somme de 11 865 256 TND. Le détail du chiffre d'affaires par période se présente comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Chiffre d'affaires brut	11 881 146	14 996 788	45 355 859
Ristournes à accorder nettes des reprises	<15 890>	-	<65 228>
Chiffre d'affaires net	11 865 256	14 996 788	45 290 631

2. Coût d'achat des marchandises vendues :

Le coût d'achat des marchandises vendues s'élève, au 30 juin 2017, à 8 153 121 TND, et se détaille comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Achats de marchandises consommées	16 423 556	13 715 923	34 696 179
Frais sur achats de marchandises	1 217 597	1 729 510	4 453 765
RRR obtenus	<147 000>	-	-
Variation de stocks	<9 341 032>	<4 116 817>	<3 709 055>
Total	8 153 121	11 328 616	35 440 889

3. Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent à 1 375 525 TND au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Rémunérations brutes	1 136 226	1 173 075	2 280 517
Cotisations sociales	182 055	211 176	391 165
Assurances groupe	57 244	58 171	105 621
Total	1 375 525	1 442 422	2 777 303

A noter que les rémunérations brutes englobent la variation de la provision au titre des congés payés.

4. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et aux provisions nettes totalisent, au 30 juin 2017 264 324 TND et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Dotation aux amortissements	175 339	140 959	319 109
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	58 892	271 711	986 285
Dotation pour risques et charges	52 257	52 257	88 148
Dotation aux provisions stocks	100 000	70 020	-
Reprise sur provisions pour dépréciation des créances	<57 848>	<80 671>	<165 902>
Reprise sur provisions des fournisseurs débiteurs	<64 316>	-	-
Total	264 324	454 276	1 227 640

5. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation totalisent, au 30 juin 2017, la somme de 1 560 952 TND. Elles se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Achats non stockés	101 436	118 401	220 814
Assurances	45 561	43 518	81 792
Autres services extérieurs	19 002	19 849	38 864
Déplacements Missions Réceptions	58 419	94 822	149 893
Entretien et réparation	56 376	41 862	82 962
Études, documentations Formations	38 595	32 755	39 771
Frais bancaires	53 730	131 231	312 343
Frais de télécommunication	33 768	38 314	69 571
Honoraires et commissions	169 994	189 421	348 492
Impôts et taxes	75 174	87 994	197 512
Jetons de présence	-	37 500	37 500
Locations	189 730	137 822	319 659
Frais de Marketing	707 220	996 630	1 390 037
Pertes ordinaires	79	1 226	7 757
Sous-traitance	1 969	1 894	1 978
Transfert de charges	<3 996>	<29 528>	<30 540>
Transport	13 895	10 582	39 836
Total	1 560 952	1 954 293	3 308 241

6. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes totalisent 1 012 722 TND au 30 juin 2017 et se détaillent comme suit :

	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Différences de change nettes	822 163	313 890	743 285
Agios débiteurs	87 670	101 762	265 668
Intérêts bancaires sur opérations de financement	67 530	25 888	41 026
Intérêts Tunisie factoring	10 304	9 137	40 365
Intérêts d'escompte et encaissements effets	18 240	-	12 375
Intérêts Hannibal Lease	6 815	10 991	19 303
Total	1 012 722	461 668	1 122 022

7. Impôt sur les sociétés :

Le tableau de détermination de l'impôt sur les sociétés se détaille comme suit :

	30.06.2017
Résultat net après modifications comptables	<462 124>
I- Réintégrations	620 556
* Impôt sur les sociétés	23 723
* Charges non déductibles congés payés	45 393
* Timbres de voyage	480
* Provisions non déductibles stocks	100 000
* Provisions non déductibles clients	58 892
* Provisions non déductibles chèques impayés	-
* Provisions non déductibles traites impayées	-
* Provisions pour risque et charges	52 257
* Pertes de change non réalisées au 30.06.2017	281 575
* Gains de change non réalisés antérieurement non imposés	58 236
II- Déductions	<122 164>
* Reprise sur provision clients	<57 848>
* Reprise sur provision fournisseurs débiteurs	<64 316>
Résultat fiscal	36 268
Déduction provision sur chèques et traites clients impayés	-
Résultat fiscal imposable (assiette de l'impôt sur les sociétés)	36 268
Minimum d'impôt (0,1% x chiffre d'affaires à l'export + 0,2% x chiffre d'affaires local)	<23 723>
* Crédit d'impôt sur les sociétés	812 794
* Retenues à la source opérées par les tiers	276 327
* Avances IS sur importations	-
Impôt sur les sociétés (Crédit + ou à payer -)	1 065 398

VI. Notes relatives à l'Etat de flux de trésorerie

1. Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation totalisent, au 30 juin 2017, un flux négatif de 6 369 992 TND.

Le détail des principales variations est le suivant :

Dotation aux amortissements et aux provisions

La rubrique Dotation aux amortissements et aux provisions se détaille comme suit :

	30.06.2017
Dotations aux amortissements	175 336
Régularisation Amortissements / cession	3
Dotation aux provisions pour dépréciation des créances	58 892
Dotations pour risques et charges	52 257
Dotations aux provisions stocks	100 000
Total	386 488

Reprises sur provisions

La rubrique Reprises sur provisions se détaille comme suit :

	30.06.2017
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	<122 164>
Total	<122 164>

Variation des fournisseurs et autres passifs

La rubrique variation des fournisseurs et autres passifs se détaille comme suit :

	30.06.2017
Variation des comptes de fournisseurs	<5 845 390>
Variation des comptes d'autres passifs	<369 794>
Total	<6 215 184>

2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement totalisent, au 30 juin 2017, la somme négative de 18 254 TND contre une somme négative de 711 363 au 31 décembre 2016.

Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Les décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles se détaillent comme suit :

	30.06.2017
Variation des immobilisations corporelles et incorporelles	51 601
Régularisation valeur brute / cession	3
Variation des immobilisations corporelles à statut juridique particulier	-
Ajustement	-
- Immobilisations acquises par leasing	-
Total	51 604

3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement totalisent, au 30 juin 2017, un flux négatif de 62 341 TND.

Remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts totalisant le montant de 62 341 TND correspondent aux remboursements des loyers leasing en principal.

4. Trésorerie de fin de période

La trésorerie nette au 30 juin 2017 est négative de 10 319 147 TND et se détaille comme suit :

	30.06.2017
Liquidités et équivalents de liquidités	1 798 329
Concours bancaires et autres passifs financiers	<12 117 476>
Total net	<10 319 147>

VII. Notes sur les parties liées

1. Identification des parties liées :

Les parties liées de la société CELLCOM SA sont les suivantes :

- Les actionnaires

- La société Y.K.H Holding
- Monsieur Tarek Ben Yassine Hamila
- Monsieur Yassine Ben Tarek Hamila
- Mademoiselle Alya Bent Tarek Hamila
- Mademoiselle Eya Bent Tarek Hamila
- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Le Président Directeur Général

- Monsieur Mohamed Ben Rhouma

- Les administrateurs

- La société Y.K.H Holding
- Monsieurr Mohamed Ben Rhouma
- Monsieur Farouk Bey
- Madame Aouatef Jouirou
- Madame Ghofrane Zitouni
- Monsieur Mohamed Garbouj
- Monsieur Nabil Triki
- Monsieur Mehdi Charfi
- Madame Hela Hriz

- Les sociétés du groupe HAMILA en Tunisie à savoir

- La société KASSO SA
- La société YKH Consulting
- La société YKH Immobilière
- La société HIT Production
- La société Al Ataba Immobilière
- La société Cellcom Retail
- La Société Hamila pour le Commerce et l'Industrie SHCI SA
- La société YKH Holding
- La société CELLCOM Maroc
- La société CELLCOM Cote d'Ivoire
- La société CELLCOM Internationale
- La société CELLCOM Distribution

2. Transactions et soldes avec les parties liées

Transactions avec la société Y.K.H Consulting

- La convention d'assistance, d'étude et de conseil conclue par CELLCOM SA en janvier 2003 avec la société Y.K.H Consulting. Les honoraires relatifs à cette convention s'élèvent, au titre de la période close le 30 juin 2017, à 117 072 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur Y.K.H Consulting au 30 juin 2017 est de 21 294 dinars tunisiens.

Transactions avec la société KASSO SA

- La convention de location auprès de la société KASSO SA du local utilisé par CELLCOM SA à titre de siège social depuis 2005. Le loyer au titre de la période close le 30 juin 2017 s'élève à 46 319 dinars tunisiens hors taxes.

Transactions avec la société Al Ataba

- La société Al Ataba Immobilière SARL a mis à la disposition de la société CELLCOM SA, à compter du 01/07/2015, un ensemble immobilier constitué d'une administration indépendante, d'un dépôt de stockage et d'un air de stationnement sis à la Charguia II. Le montant des loyers au titre du premier semestre 2017 s'élève à 22 500 dinars tunisiens hors taxes. Le solde du compte fournisseur ALATABA au 30 juin 2017 est nul.

Transactions avec la société Cellcom Retail

- La société CELLCOM SA a procédé à l'achat de marchandises auprès de la société CELLCOM RETAIL pour un montant de 1 461 dinars tunisiens. Le solde du compte CELLCOM RETAIL au 30 juin 2017 est nul.

Transactions courantes avec les parties liées

- Des opérations courantes de ventes de téléphones et d'accessoires ont été réalisées au cours du premier semestre de l'exercice 2017 entre la société Cellcom SA et les parties liées et ce, dans des conditions normales. Ces opérations se détaillent comme suit :

PARTIE LIEE	Montant
STE HAMILA P/LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	1 686
TARAK YASSINE HAMILA	5 318
YKH Consulting	864
SOCIETE HIT PRODUCTIONS	220
STE CELLCOM RETAIL	167 032
STE CELLCOM COTE D'IVOIRE	8 008
YKH HOLDING	797
TOTAL	183 925

VIII. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- La société CELLCOM SA a consenti un nantissement de son fonds de commerce au profit de la Banque de l'Habitat en garantie des crédits de gestion auprès de cette banque (le financement en devise s'élève au 30/06/2017 à 9 168 779).
- La société a consenti des cautions pour un montant de 40 556 TND au 30/06/2017.
- La société a consenti des engagements par signature au titre des crédits documentaires pour un montant de 7 161 502 TND au 30/06/2017.

Engagements reçus

- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang sur une maison non enregistrée d'une valeur de deux cent soixante-dix-sept mille dinars tunisiens de la part du client GHASSEN FLISS contre un impayé de 225 317 TND.
- La société CELLCOM SA a reçu un nantissement de 1^{er} rang d'une valeur de deux cent cinquante-huit mille dinars tunisiens sur une propriété de la part du client Sté JADE en garantie de ses créances.

IX. Vérification de la situation fiscale de la société

La société CELLCOM SA a reçu, en date du 4 juin 2012, une notification de vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Période
Impôt sur les sociétés	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Acomptes provisionnels	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TVA	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TCL	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
Retenues à la source	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
TFP	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011
FOPROLOS	Allant du 01/01/2009 au 31/12/2011

La société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens dont un principal de 369.233 dinars tunisiens et des pénalités de retard de 125.016 dinars tunisiens.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société «CELLCOM SA» rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points. La provision constatée au 30 juin 2017 s'élève à un montant de 114.340 dinars tunisiens.

La direction estime qu'au vu des justificatifs probants présentés et des textes légaux en la matière auxquels elle a fait référence au niveau de sa réponse, la provision comptabilisée est suffisante et couvre l'incidence probable de ce redressement.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les comptes intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ne peut être appréciée.

X. Soldes intermédiaires de Gestion

Produits			Charges			Soldes	30/06/2017	30/06/2016
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	11 865 256		Achats de marchandises consommées et variation de stock	8 153 121		Marge commerciale	3 712 135	3 668 172
Marge commerciale	3 712 135		Autres charges externes	1 485 778				
Total	3 712 135		Total	1 485 778		Valeur ajoutée brute	2 226 357	1 801 873
Valeur ajoutée brute	2 226 357		Impôts et taxes	75 174				
			Charges de personnel	1 375 525				
Total	2 226 357		Total	1 450 699		Excédent brut d'exploitation	775 658	271 457
Excédent brut d'exploitation	775 658							
Autres gains	62 463		Autres pertes	2 549				
Autres Produits	5 263		Charges financières	1 014 912				
Reprise sur provisions	122 164		Dotations aux amortissements et provisions	386 488				
			Impôts sur les sociétés	23 723				
Total	965 548		Total	1 427 672		Résultat net	<462 124>	<618 494>

***Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes
sur les états financiers intermédiaires
arrêtés au 30 juin 2017***

Tunis, le 26 septembre 2017

Messieurs les actionnaires
de la société **CELLCOM SA**
25, rue de l'Artisanat Charguia II

Introduction

En exécution de la mission que vous nous avez confiée et conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la société **CELLCOM SA** (« Société ») comprenant le bilan établi au 30 juin 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 15 297 286 dinars y compris le résultat déficitaire de la période de 462 124 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion sans réserve

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **CELLCOM SA** » au 30 juin 2017, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note IX aux états financiers.

En effet, la société a reçu, le 27 décembre 2012, une notification des résultats de la vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à un total de 494.249 dinars tunisiens en principal et pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société « CELLCOM SA » rejetant les principaux chefs de redressement. La société a néanmoins admis le redressement pour certains points et une provision au titre d'un complément d'impôts à payer à ce titre est constatée, au 30 juin 2017, pour un montant de 114.340 dinars tunisiens.

Le 26 octobre 2015, une notification de taxation d'office a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 375.547 dinars tunisiens dont 95.215 dinars tunisiens de pénalités de retard.

Actuellement, l'affaire est devant le tribunal de première instance de Tunis et l'incidence finale de ce redressement sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2017 ne peut être appréciée.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Conseil Audit Formation CAF

Abderrahmen FENDRI
Associé

AMEN PREMIERE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 199.185.980 DT et un résultat de la période de 3.121.529 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **AMEN PREMIERE SICAV**, comprenant le bilan au 30 Juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **AMEN PREMIERE SICAV** arrêtés au 30 Juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi liquidités représentent au 30 juin 2017 31,35% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 11,35% au delà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 136.633.328 DT au 30 juin 2017, et représente une quote-part de 68,60% de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 11,40% en deçà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	
ACTIF					
AC1	Portefeuille Titres	3.1	<u>136 633 328,175</u>	<u>147 740 506,812</u>	<u>149 836 519,362</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		629 642,000	610 803,200	3 809 895,670
b-	Obligations et valeurs assimilées		136 003 686,175	147 129 703,612	146 026 623,692
c-	Autres valeurs		-	-	-
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>62 436 664,474</u>	<u>36 942 115,965</u>	<u>31 360 573,700</u>
a-	Placements monétaires	3.2	989 442,522	0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3	61 447 221,952	36 942 115,965	31 360 573,700
AC4	Autres actifs	3.4	115 987,203	39 000,000	48 746,219
TOTAL ACTIF			199 185 979,852	184 721 622,777	181 245 839,281
PASSIF					
PA1	Dettes sur Opérations de Pensions Livrées*	3.5	<u>0,000</u>	<u>2 000 792,900</u>	<u>0,000</u>
PA2	Opérateurs créditeurs	3.6	<u>678 567,652</u>	<u>660 009,156</u>	<u>652 326,150</u>
a-	Opérateurs créditeurs		678 567,652	660 009,156	652 326,150
PA3	Autres créditeurs divers	3.7	<u>320 449,891</u>	<u>89 902,827</u>	<u>39 524,396</u>
a-	Autres créditeurs divers		320 449,891	89 902,827	39 524,396
TOTAL PASSIF			999 017,543	2 750 704,883	691 850,546
ACTIF NET					
CP1	Capital	3.8	194 230 116,591	178 205 079,556	173 753 786,513
CP2	Sommes distribuables	3.9	<u>3 956 845,718</u>	<u>3 765 838,338</u>	<u>6 800 202,222</u>
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		687,767	936,186	912,080
b-	Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 956 157,951	3 764 902,152	6 799 290,142
ACTIF NET			198 186 962,309	181 970 917,894	180 553 988,735
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			199 185 979,852	184 721 622,777	181 245 839,281

* La dette sur opérations de pension livrée, présentée initialement au niveau de la rubrique « Autres Crédeurs Divers » a été reclassée dans une rubrique spécifique.

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>3.1</u>	<u>2 395 761,221</u>	<u>4 121 065,268</u>	<u>2 400 670,775</u>	<u>4 139 727,311</u>	<u>7 590 314,384</u>
<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>3.2</u>	<u>360 200,286</u>	<u>788 202,931</u>	<u>401 434,639</u>	<u>940 851,272</u>	<u>1 970 258,094</u>
Total des revenus des placements		<u>2 755 961,507</u>	<u>4 909 268,199</u>	<u>2 802 105,414</u>	<u>5 080 578,583</u>	<u>9 560 572,478</u>
<u>Intérêts des mises en pension*</u>	<u>3.10</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-267,968</u>	<u>-267,968</u>	<u>-5 056,882</u>
<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>3.11</u>	<u>-389 802,537</u>	<u>-804 282,609</u>	<u>-426 458,340</u>	<u>-867 108,656</u>	<u>-1 698 056,013</u>
Revenu net des placements		<u>2 366 158,970</u>	<u>4 104 985,590</u>	<u>2 375 379,106</u>	<u>4 213 201,959</u>	<u>7 857 459,583</u>
<u>Autres charges</u>	<u>3.12</u>	<u>-194 954,503</u>	<u>-392 748,507</u>	<u>-58 760,703</u>	<u>-127 666,982</u>	<u>-246 476,283</u>
Résultat d'exploitation		<u>2 171 204,467</u>	<u>3 712 237,083</u>	<u>2 316 618,403</u>	<u>4 085 534,977</u>	<u>7 610 983,300</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>381 835,636</u>	<u>243 920,868</u>	<u>-363 217,784</u>	<u>-320 632,825</u>	<u>-811 693,158</u>
Sommes distribuables de la période		<u>2 553 040,103</u>	<u>3 956 157,951</u>	<u>1 953 400,619</u>	<u>3 764 902,152</u>	<u>6 799 290,142</u>
<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>-381 835,636</u>	<u>-243 920,868</u>	<u>363 217,784</u>	<u>320 632,825</u>	<u>811 693,158</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>21 469,875</u>	<u>153 812,543</u>	<u>-43 455,313</u>	<u>28 193,189</u>	<u>330 936,086</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-726 433,305</u>	<u>-744 516,041</u>	<u>-525 504,756</u>	<u>-486 959,633</u>	<u>-631 984,478</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-4,945</u>	<u>-4,945</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Résultat net de la période		<u>1 466 236,092</u>	<u>3 121 528,640</u>	<u>1 747 658,334</u>	<u>3 626 768,533</u>	<u>7 309 934,908</u>

* Les intérêts courus sur pension livrée ont été reclassés de la rubrique "Autres Charges" à la rubrique "Intérêts des mises en pension".

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>1 466 236,092</u>	<u>3 121 528,640</u>	<u>1 747 658,334</u>	<u>3 626 768,533</u>	<u>7 309 934,908</u>
a- <u>Résultat d'exploitation</u>	<u>2 171 204,467</u>	<u>3 712 237,083</u>	<u>2 316 618,403</u>	<u>4 085 534,977</u>	<u>7 610 983,300</u>
b- <u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>21 469,875</u>	<u>153 812,543</u>	<u>-43 455,313</u>	<u>28 193,189</u>	<u>330 936,086</u>
c- <u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-726 433,305</u>	<u>-744 516,041</u>	<u>-525 504,756</u>	<u>-486 959,633</u>	<u>-631 984,478</u>
d- <u>Frais de négociation de titres</u>	<u>-4,945</u>	<u>-4,945</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN2 <u>Distributions de dividendes</u>	<u>-7 127 303,454</u>	<u>-7 127 303,454</u>	<u>-7 889 382,375</u>	<u>-7 889 382,375</u>	<u>-7 889 382,375</u>
AN3 <u>Transactions sur le capital</u>	<u>23 403 058,259</u>	<u>21 638 748,408</u>	<u>-25 246 560,537</u>	<u>-20 048 948,388</u>	<u>-25 149 043,922</u>
a- <u>Souscriptions</u>	<u>131 220 633,703</u>	<u>222 314 660,892</u>	<u>103 205 680,033</u>	<u>258 586 794,050</u>	<u>459 380 935,595</u>
<u>Capital</u>	<u>127 556 044,088</u>	<u>214 992 531,215</u>	<u>100 017 486,498</u>	<u>248 703 110,913</u>	<u>444 095 759,813</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-363 758,246</u>	<u>-491 902,467</u>	<u>-79 316,510</u>	<u>-46 456,923</u>	<u>-470 053,429</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>4 028 347,861</u>	<u>7 814 032,144</u>	<u>3 267 510,045</u>	<u>9 930 140,060</u>	<u>15 755 229,211</u>
b- <u>Rachats</u>	<u>-107 817 575,444</u>	<u>-200 675 912,484</u>	<u>-128 452 240,570</u>	<u>-278 635 742,438</u>	<u>-484 529 979,517</u>
<u>Capital</u>	<u>-104 862 952,384</u>	<u>-193 857 102,333</u>	<u>-124 595 783,154</u>	<u>-268 328 429,835</u>	<u>-468 321 749,270</u>
<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>303 246,361</u>	<u>423 512,492</u>	<u>74 720,537</u>	<u>44 304,813</u>	<u>459 560,759</u>
<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-3 257 869,421</u>	<u>-7 242 322,643</u>	<u>-3 931 177,953</u>	<u>-10 351 617,416</u>	<u>-16 667 791,006</u>
Variation de l'actif net	<u>17 741 990,897</u>	<u>17 632 973,594</u>	<u>-31 388 284,578</u>	<u>-24 311 562,230</u>	<u>-25 728 491,389</u>
AN4 <u>Actif net</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>180 444 971,412</u>	<u>180 553 988,735</u>	<u>213 359 202,472</u>	<u>206 282 480,124</u>	<u>206 282 480,124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>198 186 962,309</u>	<u>198 186 962,309</u>	<u>181 970 917,894</u>	<u>181 970 917,894</u>	<u>180 553 988,735</u>
AN5 <u>Nombre d'actions</u>					
a- <u>En début de période</u>	<u>1 727 000</u>	<u>1 742 594</u>	<u>2 034 709</u>	<u>1 985 124</u>	<u>1 985 124</u>
b- <u>En fin de période</u>	<u>1 954 184</u>	<u>1 954 184</u>	<u>1 788 652</u>	<u>1 788 652</u>	<u>1 742 594</u>
Valeur liquidative	<u>101,417</u>	<u>101,417</u>	<u>101,736</u>	<u>101,736</u>	<u>103,612</u>
AN6 <u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>3,20%</u>	<u>3,32%</u>	<u>3,46%</u>	<u>3,57%</u>	<u>3,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2017 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	629 642,000
Obligations	2	68 598 898,548
Bons de trésor assimilable	3	67 404 787,627
Total		136 633 328,175

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
FCP Capitalisation et Garantie	400	400 000,000	629 642,000	0,32%
TOTAL	400	400 000,000	629 642,000	0,32%

(2) Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB2016-1	5 000	500 000,000	518 004,000	0,26%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	518 004,000	0,26%	
AIL 2013	10 000	200 000,000	200 952,000	0,10%	
AIL 2015-1	2 000	200 000,000	211 321,600	0,11%	
AB 2009 CA	18 000	959 994,000	991 420,800	0,50%	
AB 2009 CB	13 000	693 329,000	714 622,132	0,36%	
AB 2010	80 000	4 799 967,999	4 963 520,002	2,50%	
AB 2011-1	20 000	1 000 000,000	1 037 168,000	0,52%	
AB 2011-1VAR	20 000	1 000 000,000	1 032 064,000	0,52%	
AB 2012B	60 000	3 600 000,000	3 725 952,000	1,88%	
AB 2012BB	10 000	600 000,000	620 992,000	0,31%	
AB 2014	20 000	1 200 000,000	1 223 968,000	0,62%	
AB 2014A2	5 000	300 000,000	305 992,000	0,15%	
AB 2008 TA	25 000	999 980,498	1 005 830,456	0,51%	
AB 2008 TAA	40 000	1 599 975,900	1 609 335,834	0,81%	
AB 2008 TB	15 000	825 000,000	830 184,000	0,42%	
ATB 2007/1	30 000	1 500 000,000	1 507 320,000	0,76%	
ATB 2007/11	15 000	750 000,000	753 660,000	0,38%	
ATB 2009 TA2	30 000	750 000,000	753 456,000	0,38%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	351 836,000	0,18%	
ATL 2010-2	5 000	100 000,000	102 208,000	0,05%	
ATL 2011-11	5 000	200 000,000	203 780,000	0,10%	
ATL 2013-2TF	10 000	800 000,000	828 784,000	0,42%	
ATL 2014-1TF	5 000	200 000,000	203 392,000	0,10%	
ATL 2014-3	15 000	900 000,000	921 288,000	0,46%	
ATL 2015-1	3 000	300 000,000	318 220,800	0,16%	
ATL 2016-1 C	7 000	700 000,000	700 476,000	0,35%	
ATL 2017-1	15 000	1 500 000,000	1 541 796,000	0,78%	
ATL 2017-1A	5 000	500 000,000	513 844,000	0,26%	
ATILESG15-2A	5 000	400 000,000	412 692,000	0,21%	
ATTIJ 2010	20 000	285 687,619	290 887,619	0,15%	
ATTIJ 2017	4 000	400 000,000	402 009,600	0,20%	
ATTLEA2012/1	10 000	400 000,000	401 728,000	0,20%	
ATTILES2015A	15 000	900 000,000	910 500,000	0,46%	
ATTILES2016C	7 000	700 000,000	740 667,200	0,37%	
BATAM 2001(i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%	
BH 2009	40 000	2 461 534,016	2 513 602,460	1,27%	
BNA 2009	10 000	466 660,000	471 357,666	0,24%	
BNA 20091	10 000	466 660,000	471 357,666	0,24%	
BTE 2009	15 000	450 000,000	464 964,000	0,23%	
BTE 20099	15 000	450 000,000	464 964,000	0,23%	
BTE 2010	25 000	1 000 000,000	1 031 020,000	0,52%	
BTE 2010 AP	7 000	280 000,000	289 912,000	0,15%	
BTE 2011B	5 000	375 000,000	382 296,000	0,19%	

BTE 2016	10 000	1 000 000,000	1 030 168,000	0,52%
BTK 2009 CA	10 000	533 325,999	541 554,907	0,27%
BTK 2009 B	30 000	900 000,000	914 088,000	0,46%
BTK2012/1A	10 000	200 000,000	206 672,000	0,10%
CIL 2013/1B	5 000	400 000,000	413 156,000	0,21%
CIL 2014/1	5 000	300 000,000	316 616,000	0,16%
CIL 2014/2	3 000	180 000,000	184 557,600	0,09%
CIL 2015/2	10 000	800 000,000	832 728,000	0,42%
CIL 2016/1	10 000	800 000,000	806 048,000	0,41%
CIL 2016/2	10 000	1 000 000,000	1 022 360,000	0,52%
CIL 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 000 664,000	0,50%
EL WIFECK 2013	5 000	100 000,000	101 112,000	0,05%
HL 2012/1	20 000	400 000,000	416 336,000	0,21%
HL 2012/11	10 000	200 000,000	208 168,000	0,11%
HL 2013/1	5 000	100 000,000	100 680,000	0,05%
HL 2013/2B	7 500	600 000,000	611 886,000	0,31%
HL 2014-1AA	10 000	600 000,000	624 544,000	0,32%
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 037 840,000	0,52%
HL 2015-2B	14 000	1 400 000,000	1 422 881,600	0,72%
HL 2016/1	5 000	400 000,000	400 200,000	0,20%
HL 2016-1	10 000	800 000,000	800 400,000	0,40%
HL 2016-02	10 000	1 000 000,000	1 036 992,000	0,52%
HL 2017-02	4 500	450 000,000	455 429,285	0,23%
HL 2017-1	12 000	1 200 000,000	1 229 107,200	0,62%
MODSING2012	5 000	300 000,000	305 684,000	0,15%
SERVICOM16	1 000	100 000,000	102 444,000	0,05%
STB2008/1B	25 000	1 093 750,000	1 100 250,000	0,56%
TLG 2013/2	2 000	160 000,000	163 891,200	0,08%
TLG 2015-1B	5 000	500 000,000	500 172,000	0,25%
TL SUB 2016	2 500	250 000,000	255 248,000	0,13%
TLG 2016-1 B	15 000	1 500 000,000	1 523 970,839	0,77%
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	351 436,400	0,18%
UIB 2009-1 C	60 000	3 900 000,000	4 074 528,000	2,06%
UIB 2011-1 B	15 000	1 125 000,000	1 173 000,000	0,59%
UIB 2011-1BB	5 000	375 000,000	391 000,000	0,20%
UIB 2011-2	10 000	285 704,285	291 320,285	0,15%
UIB 2011-22	10 000	285 704,285	291 320,285	0,15%
UIB 2012-1A	36 157	1 549 580,549	1 586 373,912	0,80%
UIBSUB2016	16 000	1 600 000,000	1 645 670,400	0,83%
UNICTOR 2013	15 000	600 000,000	623 940,000	0,31%
UNICTOR2013	9 500	380 000,000	395 162,000	0,20%
UNIFAC 2015B	4 800	384 000,000	391 169,280	0,20%
UNIFAC15B1	3 200	256 000,000	260 779,520	0,13%
TOTAL		68 921 854,150	68 598 898,548	34,61%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
BTA 5.50% 02/2020	8 016	7 835 680,000	8 030 190,854	4,05%
BTA 5.50% 10/2020	20 000	19 960 500,000	20 595 008,356	10,39%
BTA 5.6 -08/2022	4 000	3 904 000,000	4 080 761,644	2,06%
BTA 5.6 -08/2022B	11 000	11 000 000,000	11 438 794,521	5,77%
BTA 5.6 -08/2022C	2 400	2 287 200,000	2 403 144,986	1,21%
BTA 6% AVRIL 2024	4 000	3 852 000,000	3 916 214,246	1,98%
BTA 6% AVRIL 2024A	500	482 000,000	489 956,781	0,25%
BTA 6% AVRIL 2024B	500	481 500,000	489 526,781	0,25%
BTA 6% AVRIL 2024C	500	482 000,000	489 956,781	0,25%
BTA 6% AVRIL 2024D	500	481 750,000	489 741,781	0,25%
BTA 6% AVRIL 2024E	1 000	960 500,000	976 903,562	0,49%
BTA 6.90-05/2022	5 000	5 010 000,000	5 040 076,712	2,54%
BTA13042028	1 000	915 000,000	926 601,120	0,47%
BTA13042028A	4 000	3 752 800,000	3 799 204,474	1,92%
BTA13042028B	2 000	1 864 000,000	1 887 202,234	0,95%
BTA13042028C	2 500	2 322 500,000	2 351 502,794	1,19%
TOTAL		65 591 430,000	67 404 787,627	34,01%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des obligations	848 348,672	1 721 596,396	892 010,009	1 784 263,124	3 497 684,572
Dividendes	761 990,843	761 990,843	661 443,024	661 443,024	661 443,024
Revenus des BTA	785 421,706	1 637 478,029	847 217,742	1 694 021,163	3 431 186,788
TOTAL	2 395 761,221	4 121 065,268	2 400 670,775	4 139 727,311	7 590 314,384

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique est 989 442,522 dt au 30/06/2017. Il se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD070917	09/06/2017	Tunisie Factoring	-	1 000 000	07/09/2017	13 913,728	986 086,272	989 442,522	7,08%	0,50%
TOTAL				1 000 000		13 913,728	986 086,272	989 442,522		0,50%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placement en compte courant à terme	207 345,747	558 852,132	259 056,252	698 132,218	1 229 176,017
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	1 232,068	1 232,068
Revenus des Certificats de dépôt	26 581,270	27 972,987	41 213,378	69 850,284	263 368,069
Revenus de Comptes Rémunérés	83 408,000	125 297,798	39 000,000	108 534,666	238 658,666
Revenus des Pensions Livrées	42 865,269	76 080,014	62 165,009	63 102,036	237 823,274
TOTAL	360 200,286	788 202,931	401 434,639	940 851,272	1 970 258,094

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2017 à 61 447 221,952 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	18 900 000,000	19 084 743,234	9,63%
Avoirs en banque		42 362 478,718	21,38%
TOTAL	18 900 000,000	61 447 221,952	31,00%

Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/1018	3 515 718,356	6,83
PLACT031017	AMEN BANK	03/10/2017	1 505 539,069	6,48
PLACT050717	AMEN BANK	05/07/2017	1 534 717,808	6,00
PLACT200917	AMEN BANK	20/09/2017	5 006 233,425	6,32
PLACT220817	AMEN BANK	22/08/2017	3 056 895,123	6,76
PLACT300817	AMEN BANK	30/08/2017	1 506 233,425	6,32
PLACT310717	AMEN BANK	31/07/2017	2 556 302,466	6,76
PLACT310717D	AMEN BANK	31/07/2017	403 103,562	5,90
TOTAL			19 084 743,234	

3.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Intérêt courus /compte rémunéré	108 753,735	39 000,000	48 746,219
Intérêts intercalaires à recevoir	7 233,468	0,000	0,000
Total	115 987,203	39 000,000	48 746,219

3.5 Dettes sur Opérations de Pensions Livrées

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Dettes sur opérations de pensions livrées	0,000	2 000 524,932	0,000
Intérêts courus / Dettes sur opérations de Pensions Livrées	0,000	267,968	0,000
Total	0,000	2 000 792,900	0,000

3.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	80 828,402	40 290,134	7 829,482
Dépositaire	597 739,250	619 719,022	644 496,668
Total	678 567,652	660 009,156	652 326,150

3.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Retenue à la Source	2 894,856	61 701,835	9 197,076
Jetons de Présence	17 561,799	8 443,599	10 684,799
TCL	1 228,038	3 641,339	2 440,843
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	283 066,148	0,000	0,000
CMF	15 699,050	16 116,054	17 201,678
Total	320 449,891	89 902,827	39 524,396

3.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016	173 753 786,513
Souscriptions	214 992 531,215
Rachats	-193 857 102,333
Frais de négociation de titres	-4,945
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	134 736,440
VDE / titres OPCVM	229 642,000
+/-V réalisée emp.société	-15,472
+/- V réal/titres Etat	-113 500,386
+/- V réal/ titres OPCVM	-631 000,569

+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres.Etat	29 338,480
+/- V report/titres OPCVM	-239 904,377
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-491 902,467
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	423 512,492
Capital au 30-06-2017	194 230 116,591

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 17 632 973,594 Dinars.

Le nombre de titres d'Amen Première au 30/06/2017 est de 1 954 184 contre 1 742 594 au 31/12/2016.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	1 533
Nombre d'actionnaires entrants	42
Nombre d'actionnaires sortants	-125
Nombre d'actionnaires au 30-06-2017	1 450

3.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2017 s'élèvent à 3 956 846 DT contre 6 800 202 DT au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Sommes distribuables des exercices antérieurs	687,767	936,186	912,080
Résultat d'exploitation	3 712 237,083	4 085 534,977	7 610 983,300
Régularisation du résultat d'exploitation	243 920,868	-320 632,825	-811 693,158
Total	3 956 845,718	3 765 838,338	6 800 202,222

3.10- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016*	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016*	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016*
Intérêts courus sur pension livrée*	0,000	0,000	267,968	267,968	5 056,882
Total	0,000	0,000	267,968	267,968	5 056,882

*Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 2 000 524,932 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opérée en date du 30 juin 2016 pour une durée de vingt jours au taux de 4,55%.

3.11- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire, composée d'honoraires de gestion administrative calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59%TTC de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN BANK.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	113 310,136	235 072,791	125 281,534	254 732,273	474 000,000
Rémunération du dépositaire	276 492,401	569 209,818	301 176,806	612 376,383	1 224 056,013
Total	389 802,537	804 282,609	426 458,340	867 108,656	1 698 056,013

3.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	45 324,055	94 022,568	50 112,612	101 892,909	203 669,883
Sces bancaires et assimilés	607,571	1 121,145	866,159	1 497,335	3 457,987
TCL	4 823,481	7 660,646	4 427,212	10 642,348	19 472,823
Jetons de présence	3 458,000	6 878,000	3 354,720	13 634,390	19 875,590
Contribution exceptionnelle*	140 741,396	283 066,148	0,000	0,000	0,000
Total	194 954,503	392 748,507	58 760,703	127 666,982	246 476,283

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 570.824 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à

SICAV AMEN

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société **SICAV AMEN** pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 43.039.672 DT et un résultat de la période de 845.403 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société **SICAV AMEN**, comprenant le bilan au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 juin 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2017 15,89% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,11% en deçà du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 36.191.159 DT au 30 Juin 2017, et représente une quote-part de 84,09% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 4,09% au delà du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

En outre, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières détenues par **Sicav Amen** et émises ou garanties par Amen Bank sous forme d'obligations s'élève, au 30 juin 2017, à **4.682.024 DT**, représentant ainsi une quote-part de **10,88% de l'actif** de la société **Sicav Amen**, soit 0,88% au delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :
FINANCIAL AUDITING & CONSULTING
Dorsaf LITAIEM

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	
ACTIF					
AC1	Portefeuille Titres	3.1	<u>36 191 158,857</u>	<u>37 379 046,286</u>	<u>40 026 420,997</u>
a-	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		11 800,231	12 852,561	2 514 414,952
b-	Obligations et valeurs assimilées		36 179 358,626	37 366 193,725	37 512 006,045
c-	Autres valeurs		-	-	-
AC2	Placements monétaires et disponibilités		<u>6 841 125,419</u>	<u>9 202 015,704</u>	<u>10 958 782,256</u>
a-	Placements monétaires	3.2	494 721,261	0,000	0,000
b-	Disponibilités	3.3	6 346 404,158	9 202 015,704	10 958 782,256
AC4	Autres actifs	3.4	7 388,120	10 553,308	3 726,330
TOTAL ACTIF			43 039 672,396	46 591 615,298	50 988 929,583
PASSIF					
PA1	Dettes sur opérations de pension livrée	3.5	<u>2 003 178,198</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
PA2	Opérateurs créditeurs	3.6	<u>113 857,810</u>	<u>102 416,635</u>	<u>106 352,178</u>
a-	Opérateurs créditeurs		113 857,810	102 416,635	106 352,178
PA3	Autres créditeurs divers	3.7	<u>92 963,327</u>	<u>15 353,205</u>	<u>21 992,978</u>
a-	Autres créditeurs divers		92 963,327	15 353,205	21 992,978
TOTAL PASSIF			2 209 999,335	117 769,840	128 345,156
ACTIF NET					
CP1	Capital	3.8	38 330 341,689	43 863 736,502	48 925 997,820
CP2	Sommes capitalisables	3.9	<u>2 499 331,372</u>	<u>2 610 108,956</u>	<u>1 934 586,607</u>
a-	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 526 933,509	1 674 772,478	0,000
b-	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		972 397,863	935 336,478	1 934 586,607
ACTIF NET			40 829 673,061	46 473 845,458	50 860 584,427
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			43 039 672,396	46 591 615,298	50 988 929,583

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.10	<u>722 165,617</u>	<u>1 174 942,260</u>	<u>588 330,354</u>	<u>1 006 747,674</u>	<u>1 907 960,940</u>
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.11	<u>80 588,420</u>	<u>199 181,834</u>	<u>93 852,407</u>	<u>217 491,593</u>	<u>416 109,218</u>
Total des revenus des placements		<u>802 754,037</u>	<u>1 374 124,094</u>	<u>682 182,761</u>	<u>1 224 239,267</u>	<u>2 324 070,158</u>
CH 3 <u>Intérêts des mises en pension</u>	3.12	<u>-2 905,951</u>	<u>-2 905,951</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.13	<u>-100 127,423</u>	<u>-212 060,157</u>	<u>-102 710,423</u>	<u>-203 711,457</u>	<u>-406 243,016</u>
Revenu net des placements		<u>699 720,663</u>	<u>1 159 157,986</u>	<u>579 472,338</u>	<u>1 020 527,810</u>	<u>1 917 827,142</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.14	<u>-51 111,933</u>	<u>-103 034,715</u>	<u>-18 152,352</u>	<u>-34 702,051</u>	<u>-66 815,356</u>
Résultat d'exploitation		<u>648 608,730</u>	<u>1 056 123,271</u>	<u>561 319,986</u>	<u>985 825,759</u>	<u>1 851 011,786</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-90 540,471</u>	<u>-83 725,408</u>	<u>-37 340,874</u>	<u>-50 489,281</u>	<u>83 574,821</u>
Sommes capitalisables de la période		<u>558 068,259</u>	<u>972 397,863</u>	<u>523 979,112</u>	<u>935 336,478</u>	<u>1 934 586,607</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>90 540,471</u>	<u>83 725,408</u>	<u>37 340,874</u>	<u>50 489,281</u>	<u>-83 574,821</u>
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		<u>-1 783,228</u>	<u>9 515,531</u>	<u>-33 981,762</u>	<u>-42 574,489</u>	<u>-54 636,168</u>
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		<u>-237 263,142</u>	<u>-220 226,594</u>	<u>-102 187,413</u>	<u>-87 565,148</u>	<u>-80 151,987</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-9,006</u>	<u>-9,006</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>
Résultat net de la période		<u>409 553,354</u>	<u>845 403,202</u>	<u>425 102,278</u>	<u>855 637,589</u>	<u>1 716 175,098</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>409 553,354</u>	<u>845 403,202</u>	<u>425 102,278</u>	<u>855 637,589</u>	<u>1 716 175,098</u>
a- Résultat d'exploitation	<u>648 608,730</u>	<u>1 056 123,271</u>	<u>561 319,986</u>	<u>985 825,759</u>	<u>1 851 011,786</u>
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<u>-1 783,228</u>	<u>9 515,531</u>	<u>-33 981,762</u>	<u>-42 574,489</u>	<u>-54 636,168</u>
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<u>-237 263,142</u>	<u>-220 226,594</u>	<u>-102 187,413</u>	<u>-87 565,148</u>	<u>-80 151,987</u>
d- Frais de négociation de titres	<u>-9,006</u>	<u>-9,006</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>	<u>-48,533</u>
AN3 Transactions sur le capital	<u>-13 704 027,213</u>	<u>-10 876 314,568</u>	<u>-2 328 746,871</u>	<u>-3 767 715,804</u>	<u>-241 514,344</u>
a- Souscriptions	<u>7 442 197,588</u>	<u>13 681 078,445</u>	<u>10 140 189,740</u>	<u>15 984 208,895</u>	<u>39 437 865,189</u>
Capital	<u>6 835 154,283</u>	<u>12 614 906,414</u>	<u>9 642 622,242</u>	<u>15 248 157,147</u>	<u>37 180 698,335</u>
Régularisation des sommes non capitalisables	<u>277 421,937</u>	<u>480 923,248</u>	<u>-11 692,712</u>	<u>-11 155,833</u>	<u>-79 821,326</u>
Régularisation des sommes capitalisables	<u>329 621,368</u>	<u>585 248,783</u>	<u>509 260,210</u>	<u>747 207,581</u>	<u>2 336 988,180</u>
b- Rachats	<u>-21 146 224,801</u>	<u>-24 557 393,013</u>	<u>-12 468 936,611</u>	<u>-19 751 924,699</u>	<u>-39 679 379,533</u>
Capital	<u>-19 417 353,564</u>	<u>-22 575 644,629</u>	<u>-11 851 023,924</u>	<u>-18 829 846,575</u>	<u>-37 485 143,255</u>
Régularisation des sommes non capitalisables	<u>-793 770,372</u>	<u>-905 121,095</u>	<u>12 759,985</u>	<u>11 969,988</u>	<u>70 766,990</u>
Régularisation des sommes capitalisables	<u>-935 100,865</u>	<u>-1 076 627,289</u>	<u>-630 672,672</u>	<u>-934 048,112</u>	<u>-2 265 003,268</u>
Variation de l'actif net	<u>-13 294 473,859</u>	<u>-10 030 911,366</u>	<u>-1 903 644,593</u>	<u>-2 912 078,215</u>	<u>1 474 660,754</u>
AN4 Actif net					
a- En début de période	<u>54 124 146,920</u>	<u>50 860 584,427</u>	<u>48 377 490,051</u>	<u>49 385 923,673</u>	<u>49 385 923,673</u>
b- En fin de période	<u>40 829 673,061</u>	<u>40 829 673,061</u>	<u>46 473 845,458</u>	<u>46 473 845,458</u>	<u>50 860 584,427</u>
AN5 Nombre d'actions					
a- En début de période	<u>1 336 261</u>	<u>1 266 050</u>	<u>1 237 423</u>	<u>1 274 204</u>	<u>1 274 204</u>
b- En fin de période	<u>999 270</u>	<u>999 270</u>	<u>1 178 275</u>	<u>1 178 275</u>	<u>1 266 050</u>
Valeur liquidative	<u>40,860</u>	<u>40,860</u>	<u>39,442</u>	<u>39,442</u>	<u>40,173</u>
AN6 Taux de rendement annualisé	<u>3,54%</u>	<u>3,45%</u>	<u>3,57%</u>	<u>3,55%</u>	<u>3,65%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

SICAV AMEN est une SICAV mixte de capitalisation. Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2017 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à la date d'arrêté de la situation pour les titres OPCVM.

2.3- Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	11 800,231
Obligations et Valeurs assimilées	2	36 179 358,626
Total		36 191 158,857

1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
Banque de Tunisie	193	312,350	1 576,231	0,00%
SOTIPAPIER	3 000	15 000,000	10 224,000	0,03%
Total	3 193	15 312,350	11 800,231	0,03%

2-Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Bons de Trésor Assimilables (a)	20 095 465,488
Obligations (b)	16 083 893,138
Total	36 179 358,626

(a) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net
BTA12022020*	3 525	3 507 022,500	3 566 087,979	8,73%
BTA15102020	5 000	5 000 000,000	5 156 109,589	12,63%
BTA110319	1 700	1 773 000,000	1 763 820,329	4,32%
BTA110319A	1 600	1 645 181,818	1 621 602,192	3,97%
BTA110319B	1 000	1 015 550,000	1 029 051,370	2,52%
BTA10082022	1 500	1 482 000,000	1 541 835,617	3,78%
BTA10082022A	2 900	2 900 000,000	3 015 682,192	7,39%
BTA10042024	1 500	1 444 500,000	1 460 675,195	3,58%
BTA13042028C	1 000	929 000,000	940 601,025	2,30%
Total	19 725	19 696 254,318	20 095 465,488	49,22%

* dont 2002 BTA donnés en pension livrée.

(b) Obligations:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2017	En % de l'actif net	Garantie bancaire
ABSUB 2016-1	10 000	1 000 000,000	1 036 008,000	2,54%	
ABSUB2016-11	5 000	500 000,000	518 004,000	1,27%	
AIL 2013	2 000	40 000,000	40 190,400	0,10%	
AB 2009 CA	18 000	960 000,000	991 420,800	2,43%	
AB 2009 CB	13 000	693 333,332	714 622,132	1,75%	
AB 2010	2 000	120 000,001	124 088,001	0,30%	
AB 2012B	9 000	540 000,000	558 892,800	1,37%	
AB 2012B	2 141	128 460,000	132 954,387	0,33%	
AMEN BANK SUB17	6 000	600 000,000	606 033,600	1,48%	
ATB 2009 TB1	5 000	350 000,000	351 836,000	0,86%	
ATB 2009TB1	10 000	700 000,000	703 672,000	1,72%	
ATL 2015-1	2 000	200 000,000	212 147,200	0,52%	
ATL 2016-1 C	3 000	300 000,000	300 204,000	0,74%	
ATL 2017-1	5 000	500 000,000	513 932,000	1,26%	
ATILESG15-2A	4 000	320 000,000	330 153,600	0,81%	
ATTIJARI BANK 2017A	20 000	2 000 000,000	2 010 048,000	4,92%	
ATTILES2015A	7 000	420 000,000	424 900,000	1,04%	
ATTILES2016C	3 000	300 000,000	317 428,800	0,78%	
CIL 2014/2	5 000	300 000,000	307 596,000	0,75%	
CIL 2015/2	4 000	320 000,000	333 091,200	0,82%	
CIL 2016/1	5 000	400 000,000	403 024,000	0,99%	
CIL 2017-1	5 000	500 000,000	500 332,000	1,23%	
HL 2013/1	2 250	45 000,000	45 306,000	0,11%	
HL 2015-01A	2 000	120 000,000	121 256,000	0,30%	
HL 2015-B	10 000	1 000 000,000	1 037 840,000	2,54%	
HL 2015-2B	10 000	1 000 000,000	1 016 344,000	2,49%	
HL 2016-02	4 000	400 000,000	414 796,800	1,02%	
HL 2017-1	4 000	400 000,000	409 702,400	1,00%	
SERVICOM16	500	50 000,000	51 222,000	0,13%	
TLG 2017-1	3 500	350 000,000	351 436,400	0,86%	
UIB 2012-1A	14 462	619 796,487	634 513,018	1,55%	
UNIFAC2015A	2 800	224 000,000	228 607,680	0,56%	
UNIFAC2015B1	4 200	336 000,000	342 289,920	0,84%	
TOTAL	202 853	15 736 590	16 083 893,138	39,39%	

3.2- Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 494.721,261 DT au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
CD070917	09/06/2017	Tunisie Factoring	500 000	07/09/2017	6 956,864	493 043,136	494 721,261	7,08%	1,21%
TOTAL			500 000		6 956,864	493 043,136	494 721,261		1,21%

3.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2017 à 6.346.404,158 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i) Avoirs en banque	5 400 000,000	5 490 588,273 855 815,885	13,45% 2,10%
TOTAL	5 400 000,000	6 346 404,158	15,54%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020118	AMEN BANK	02/01/2018	502 245,479	6,83
PLACT070817	AMEN BANK	07/08/2017	919 335,452	6,76
PLACT0801188	AMEN BANK	08/01/2018	1 003 592,767	6,83
PLACT220817	AMEN BANK	22/08/2017	509 482,521	6,76
PLACT310717A	AMEN BANK	31/07/2017	2 555 932,054	6,76
TOTAL			5 490 588,273	

3.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2017 7.388,120 DT contre 10.553,308 DT au 30/06/2016. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Intérêts courus sur comptes rémunérés	7 388,120	10 553,308	3 726,330
Total	7 388,120	10 553,308	3 726,330

3.5- Dettes sur opérations de pensions livrées :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Dettes sur opérations de pension livrée (1)	2 000 272,247	0,000	0,000
Intérêts courus / Dettes sur opérations de Pensions Livrées	2 905,951	0,000	0,000
Total	2 003 178,198	0,000	0,000

(1) Il s'agit d'une pension livrée d'un montant de 2 000 272,247 dinars au profit d'ATTIJARI BANK opérée en date du 20 juin 2017 pour une durée de quatorze jours au taux de 5,23%.

3.6- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Gestionnaire	7 351,507	7 788,233	7 992,520
Dépositaire	106 506,303	94 628,402	98 359,658
Total	113 857,810	102 416,635	106 352,178

3.7- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers sont détaillés dans le tableau ci-après :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Etat	920,828	920,828	920,828
Retenue à la source	505,577	2 885,282	3 432,912
Intérêt Emetteur reçu d'avance	0,000	2 835,616	2 835,616
Jetons de présence	20 398,685	4 817,360	10 807,360
Contribution conjoncturelle	67 462,482	0,000	0,000
CMF	3 675,755	3 894,119	3 996,262
Total	92 963,327	15 353,205	21 992,978

3.8 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à -10.030.911,366 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital -10.595.656,131

Variation de la part du revenu 564.744,765

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2016 (1)	48 925 997,820
Variation de la part du capital (2)	-10 595 656,131
Souscriptions	12 614 906,414
Rachats	-22 575 644,629
Frais de négociation de titres	-9,006
VDE/act.cote	-3 512,119
VDE/titres.Etat	-77 313,818
VDE / titres OPCVM	0,000
+/-V réalisée emp.société	-4,339
+/- V réal/act.cote	0,000

+/- V réal/titres Etat	-10 043,182
+/- V réal/ titres OPCVM	-210 179,073
+/- V report/act.cote	1 498,248
+/- V report/titres Etat	89 544,000
+/- V report/titres OPCVM	-700,780
Regu. Des sommes non cap.(souscription)	480 923,248
Regu. Des sommes non cap.(rachat)	-905 121,095
Capital au 30-06-2017 (1)+(2)	38 330 341,689

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2016 au 30/06/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-407 653,098	-136 351,250	-11 589,909
Résultat d'exploitation	1 056 123,271	985 825,759	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-83 725,408	-50 489,281	83 574,821
Total	564 744,765	798 985,228	1 922 996,698

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2016	491
Nombre d'actionnaires entrants	25
Nombre d'actionnaires sortants	-41
Nombre d'actionnaires au 30-06-2017	475

3.9- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Les sommes capitalisables se détaillent comme suit :

Désignation	Au 30/06/2017	Au 30/06/2016	Au 31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 526 933,509	1 674 772,478	0,000
Résultat d'exploitation	1 056 123,271	985 825,759	1 851 011,786
Régularisation du résultat d'exploitation	-83 725,408	-50 489,281	83 574,821
Total	2 499 331,372	2 610 108,956	1 934 586,607

3.10 Revenus du Portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	262 092,806	262 092,806	144 287,326	144 287,326	144 887,326
Revenus des obligations	232 115,218	435 504,776	184 805,394	343 651,710	732 742,968
Revenus des BTA	227 957,593	477 344,678	259 237,634	518 808,638	1 030 330,646
Total	722 165,617	1 174 942,260	588 330,354	1 006 747,674	1 907 960,940

3.11- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016**	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements en compte courant à terme	69 609,209	187 351,582	77 869,631	182 820,425	351 208,491
Revenus des Billets de trésorerie	0,000	0,000	0,000	616,037	616,037
Revenus des Certificats de dépôt	1 678,125	2 142,031	8 482,776	14 455,247	31 089,530
Revenus des Pensions livrées	6 025,916	6 025,916	0,000	3 464,884	14 110,160*
Revenus du Compte rémunéré	3 275,170	3 662,305	7 500,000	16 135,000	19 085,000
Total	80 588,420	199 181,834	93 852,407	217 491,593	416 109,218

*il s'agit d'intérêts sur opérations de prises en pension effectuées au cours du 1^{er} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 3 464,884 DT ainsi que d'autres opérations de prises en pension effectuées au cours du 3^{ème} tr 2016 ayant généré des intérêts totalisant 10 645,276 DT. Jusqu'au 30/09/2016, ces revenus étaient présentés parmi les revenus des placements en compte courant à terme.

** Retraités pour les besoins de comparaison.

3.12- Intérêts des mises en pensions :

Il s'agit des intérêts supportés au titre des opérations de mise en pension. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts courus sur pension livrée	2 905,951	2 905,951	0,000	0,000	0,000
Total	2 905,951	2 905,951	0,000	0,000	0,000

3.13- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de SICAV AMEN et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	23 394,259	49 546,768	23 997,762	48 801,877	96 122,333
Rémunération du dépositaire	76733,164	162 513,389	78 712,661	154 909,580	310 120,683
Total	100 127,423	212 060,157	102 710,423	203 711,457	406 243,016

3.14- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Il enregistre également la Contribution Conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par la loi de finances pour l'année 2017 et calculée sur la base de 7,5% du résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31/12/2016.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période Du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Redevance du CMF	11 697,130	24 771,036	11 998,883	24 400,932	48 061,167
Sces bancaires et assimilés	114,973	166,993	400,531	660,401	1 276,737
TCL	2 610,416	3 794,204	1 446,938	2 522,716	4 369,450
Jetons de présence	3 458,000	6 840,000	4 306,000	7 118,000	13 108,000
Contribution exceptionnelle*	33 231,414	67 462,482	0,000	0,000	0,000
Total	51 111,933	103 034,715	18 152,352	34 702,051	66 815,356

*En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 138.826 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor Public à la fin de cet exercice.